

Mesdames et messieurs les parents d'élèves,

03 58 58 32 20 0580785N@ac-dijon.fr

Voici quelques informations pour débuter cette nouvelle année scolaire :

- L'accueil des élèves se fait dans les classes de la maternelle au CM2 de 8h20 à 8h30 ; l'aprèsmidi, les élèves d'élémentaire seront accueillis dans la cour de 13h40 à 13h50.
- ➤ Veuillez respecter ces horaires ; le portail et les portes sont ensuite fermés. Vous devez alors nous joindre par téléphone pour que l'on vienne vous ouvrir.
- Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de respecter les règles de circulation dans l'école :
- les élèves de maternelle et leur parents utilisent <u>uniquement</u> l'entrée principale, sur le boulevard
- les élèves d'élémentaire et leurs parents utilisent <u>uniquement</u> le portail blanc, dans l'impasse.

Les parents qui ont des enfants dans les deux parties de l'école doivent repasser par la rue. Nous vous conseillons d'amener d'abord les plus grands et de récupérer d'abord les plus petits.

- Afin de vous éviter de recevoir plusieurs fois la même information écrite dans les cahiers de vos enfants, les informations concernant l'école seront collées dans le cahier de votre enfant aîné. Chaque enseignant continuera de donner les mots concernant sa classe à tous ses élèves. Nous vous demandons de bien signer tous les mots.
- Nous vous demandons de compléter rapidement la fiche de renseignements. N'oubliez pas de donner un **numéro de téléphone** afin que nous puissions vous joindre en cas d'urgence. Pensez également à nous signaler tout changement en cours d'année.
- ➤ Il est important que votre enfant soit assuré. Il doit être couvert pour les dommages dont il serait l'auteur (<u>responsabilité civile</u>) mais également pour les dommages dont il serait victime s'il se blesse seul (**individuelle accident**).

L'assurance est obligatoire pour toutes les sorties qui dépassent le temps scolaire. Nous vous prions de nous fournir une **attestation d'assurance** le plus rapidement possible.

➤ Le montant de la coopérative scolaire est de 10 euros. Cela permet de financer une partie des actions éducatives.

CALENDRIER SCOLAIRE 2018/2019

Vacances d'automne : du vendredi 19 octobre après la classe au lundi matin 05 novembre.

Vacances de Noël: du vendredi 21 décembre après la classe au lundi matin 07 janvier.

Vacances d'hiver : du vendredi 15 février après la classe au lundi matin 4 mars.

Vacances de printemps : du vendredi 12 avril après la classe au lundi matin 29 avril.

Vacances d'été: vendredi 5 juillet après la classe.

Signature des parents :

Nous vous souhaitons une bonne rentrée. L'équipe enseignante